

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAE 271 Chimie ParisTech (Paris 5e) : convention de cofinancement de travaux pour la période 2018-2021 (1 510 000 euros).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de participer à hauteur de 1.510.000 euros à un programme de travaux dans les locaux de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris (Chimie ParisTech) pour la période 2018-2021 et de signer la convention de financement corrélative ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris (Chimie ParisTech) la convention de cofinancement, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 1.460.000 euros est attribuée à l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris (Chimie ParisTech).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget d'investissement 2018 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : L'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris (Chimie ParisTech) est autorisée à déposer les autorisations administratives, notamment d'urbanisme, nécessaires à la réalisation des travaux sur les parties de bâtiments propriétés de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO